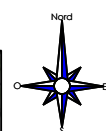
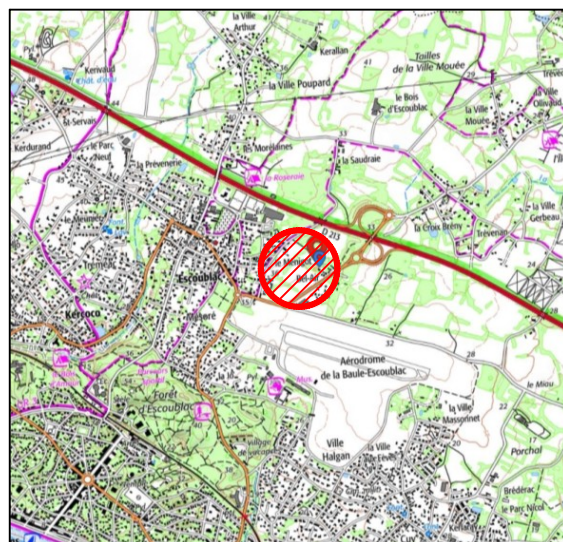


" Les Jardins du Ménigot "

COMMUNE DE LA BAULE

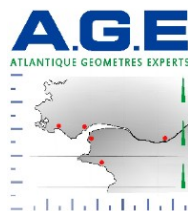
LOT n° A29	Adresse : 10, avenue Maurice Farman	
	Références Cadastreales Section CY n°370	Superficie apparente S = 230 m²
<u>Permis d'Aménager</u> PA 044 055 24 T0003 - 12/09/2024 PA 044 055 24 T0003 M01 - 13/10/2025 PA 044 055 24 T0003 M02 - 04/02/2026	Surface Plancher maximum : 100 m² Emprise au sol maximum : 80 m² Servitude Particulière : OUI ☐ NON ☒	

PLAN DE SITUATION



PLAN DE VENTE

Dossier : 21.0675B	Ind.	Date	Modifications
 ATLANTIQUE GEOMETRES EXPERTS Fabien PALFROY - Géomètre-Expert - Ingénieur ESGT Germain BATARD - Géomètre-Expert - Ingénieur ESTP 9, avenue Florian - BP 3 - 44500 LA BAULE	B	04/02/2026	Arrêté modificatif PA n°2
	C	10/03/2026	Bornage définitif du périmètre
	D	19/05/2026	Bornage des ilots - Réf. cadastrales + rue

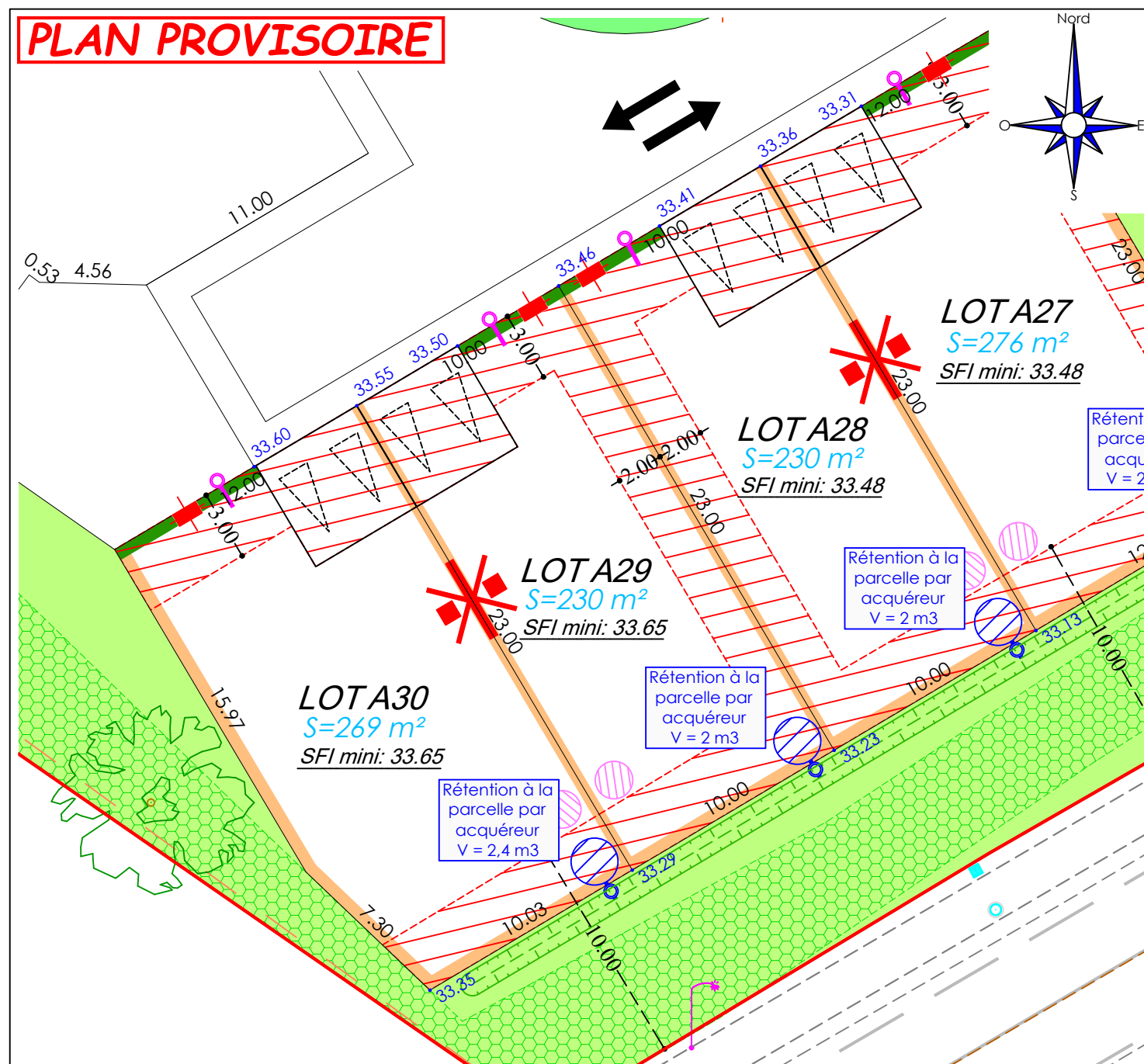


ATLANTIQUE GEOMETRES EXPERTS
Fabien PALFROY - Géomètre-Expert - Ingénieur ESGT
Germain BATARD - Géomètre-Expert - Ingénieur ESGT
 9, avenue Florien - BP 3 - 44500 LA BAULE
 Tél : 02 40 42 78 40
 420, route de la Janvrie - BP 1412 - 44214 PORNIC cedex
 Tél : 02 40 82 01 44
 63, chemin des Mules - 44600 SAINT-NAZAIRE
 Tél : 02 40 66 00 04
 20, boulevard Romanet - 44000 NANTES
 Tél : 02 72 65 99 00
 31, avenue Pierre Guillou - 44250 SAINT BREVIN LES PINS
 Tél : 09 51 11 91 15



ACDM Architecture
Architecte - Urbaniste
27bis, route du Mortier Vannerie
44124 VERTOU
Tél : 02 51 79 18 91

PLAN PROVISOIRE



- L'emplacement des coffrets, branchements et attente est donné à titre indicatif.
- L'aménagement se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
- Certains ouvrages (coffret,...) pourront être implantés en limite de propriété côté privé pour des raisons esthétiques globales ou techniques.
- Le parcellaire, les superficies et les cotes sont donnés à titre indicatif. Ils seront définitifs après le bornage des lots.
- L'opération a fait l'objet de fouilles archéologiques. Le terrain a été partiellement remanié puis remis en état à l'issue des interventions. La profondeur du bon sol sera à vérifier par l'acquéreur du lot avant démarrage de ses travaux de construction.

0 2 4 6 8 10m

Echelle : 1 / 250

LEGENDE

- LEGENDE**

 -  Zone inconstructible pour toute construction
 -  Implantation des constructions à 0 ou 4m minimum des limites de lot
 -  Zone d'implantation des annexes dans la limite de 9m² d'emprise
 -  Haie existante à conserver et valoriser, après nettoyage soigné
 -  Accroche obligatoire des constructions en limite de lot
 -  Emplacement imposé des accès aux lots, dans le respect des espaces verts communs - non constructible (espace privatif non clos 5.00m de largeur x 5.00m mini de profondeur) - à charge acquéreur (lots 4 à 14, A19 - hors cas particulier lots 6 et 12)
 -  Emplacement imposé des accès aux lots - non constructible (espace privatif non clos 5.00m mini à 7.50m maxi de largeur x 5.00m mini de profondeur) - à charge acquéreur
 -  Clôture végétale à la charge de l'aménageur
 -  Clôture à la charge de l'acquéreur
 -  Altimétrie Sol Fini Intérieur minimum
 -  Altimétrie aménagement projetée
 -  Zones humides répertoriées et identifiées
 -  Espaces verts communs engazonnés ou en prairie naturelle
 -  Espaces verts communs ou noues en accompagnement des voies
 -  Sens de circulation
 -  Arbres existants
 -  Branchement projeté des eaux usées
 -  Branchement projeté des eaux pluviales
 -  Point de livraison projeté eau, télécom, électricité
 -  Point d'éclairage (position figurative)